

Martinique



Cultures Fruitières

N°8 - 1er au 31 Août
2025



Animateurs filières et inter-filières :

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique (sauf mention contraire)

PRÉVISION SAISONNIÈRE septembre à novembre 2025

“En Martinique, le prochain trimestre, les pluies devraient être légèrement inférieures et les températures légèrement moins élevées.”

“**AOÛT, PRÉCIPITATIONS DÉFICITAIRES ET TEMPÉRATURES SUPÉRIEURES AUX NORMES.**”

SYNTHÈSE À LA STATION DE RÉFÉRENCE DU LAMENTIN



29,3°C

Sur 28,1°C attendus



+32 h 40

24h06 min sur
21h40 min attendues



95,3 mm

Sur 257,3 mm attendus



15,5 km/h

Sur 13,3 km/h habituellement

FAITS MARQUANTS

“Le mois d'août a connu 13 jours de brume de poussières de sable pour une moyenne de 12 jours.

Le cyclone Erin est passé loin au nord et nous a très peu impacté.

Seules trois ondes tropicales en fin de mois ont donné de la pluie.”

MOUCHE DES FRUITS

- Faible pression du nuisible,
- Attention, le ramassage des fruits piqués tombés au sol, est important pour la gestion du nuisible.



CHANCRE CITRIQUE

- **Pression nulle** : pas de nouvelle détection.



GREENING (HLB)

- Pas de nouvelle détection pour ce mois
- Saison peu favorable au vecteur du HLB



FOCUS

Pas de focus pour ce mois.



RÉPARTITION SPATIALE DES OBSERVATIONS DU CHANCRE CITRIQUE, DU HLB ET DES MOUCHES DES FRUTIS





OBS : 93

DÉTECTION : 0

Mois actuel

0%

Mois précédent

OBS : 29

DÉTECTION : 0

0%

Août 2024

OBS : 0

DÉTECTION : 31

0%

ORGANISME DE QUARANTAINE

Évaluation du risque : il n'y a eu aucune détection d'arbre contaminé par le chancre citrique. La pluviométrie du mois et les prévisions météorologiques **présagent un risque de contamination pour le mois à venir via la saison des pluies**. La vigilance est de rigueur.

Mesures prophylactiques :

- Désinfecter les outils de taille
- Acheter les plants dans des pépinières professionnelles contrôlées
- Éviter de toucher les plants malades par temps pluvieux
- Éviter les échanges de plants



OBS : 18

DÉTECTION : 0

Mois actuel

0%

Mois précédent

OBS : 14

DÉTECTION : 0

0%

Août 2024

OBS : 1

DÉTECTION : 0

0%

Évaluation du risque : les conditions climatiques du mois ont présenté un climat favorable au vecteur du HLB. Cependant, il faut garder à l'esprit que la maladie est maintenant largement répandue sur le territoire. Pour le mois à venir, les conditions présagent un risque de pression faible à moyen.

Gestion du risque :

- Lutter contre son vecteur, le psylle asiatique des agrumes (*Diaphorina citri*)
- Lutter contre les foyers infectieux via l'abattage des pieds d'agrumes infectés - à savoir que les buis de Chine peuvent être porteurs sains
- Utiliser des plants sains, issus de pépinières professionnelles contrôlées.



PRESSION FAIBLE

10%

Mois actuel

Mois précédent

5%

Août 2024

1%

Situation terrain : présence notable de fruits piqués en contact direct avec le sol.

Évaluation du risque : la présence du nuisible a augmenté (5% → 10%) . Les conditions climatiques ont été favorables au développement de l'insecte ravageur mais la pression des mouches des fruits reste dans un niveau pression faible. Il est important de nettoyer les vergers des fruits contaminés et éviter qu'ils ne se décomposent dans le sol afin d'interrompre la pupaison du nuisible.

Mesures prophylactiques :

- Favoriser ou maintenir un enherbement permanent au sol (cela contribue à la destruction du stade nymphal de ce bio-agresseur qui se déroule au sol);
- Limiter les traitements phytopharmaceutiques qui sont défavorables à la faune utile;
- Ramasser et éliminer les fruits piqués

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Abeille charpentière
(*Xylocopa fimbriata*)
sur agrume



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.
La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.
Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.